



CQP Agent de Prévention et de Sécurité - CQP APS

Public concerné

Tous les salariés postulant à un emploi d'agent de sécurité, ou exerçant actuellement sans justifier d'une activité continue entre le 10/09/04 et le 09/09/05, ou sans justifier d'une activité de 1 607 heures durant une période de dix-huit mois comprise entre le 10 septembre 2004 et le 9 septembre 2008.

Références réglementaires

CQP APS : Loi du 12 juillet 1983, Décret du 6 septembre 2005 modifié.

Objectif

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de gérer les événements en temps réel, d'assurer la sécurité des personnes et des biens conformément aux réglementations applicables à la profession.

Pré-requis

- Détenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS.
- Satisfaire à une évaluation réalisée par le centre de formation (français écrit et oral).

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

20 jours / 147 heures minimum.

Contenu

PREMIERE PARTIE : L'INCENDIE

Le feu et ses conséquences

Mise en œuvre des moyens d'extinction

DEUXIEME PARTIE : CADRE LEGAL ET DEONTOLOGIQUE

Le cadre légal de la profession

Déontologie et qualités propres à l'agent de sécurité

Les services publics de police et de gendarmerie

Les articles du code pénal et du code de procédure pénale

Les articles du Code civil

La notion d'armes

TROISIEME PARTIE : SURVEILLANCE GENERALE

Contrôle d'accès - filtrage

L'accueil

Prise en compte d'un poste de sécurité

Les consignes client – les consignes d'application

Circuits de vérification et rondes de sécurité

Information sur les systèmes d'alarme

Le compte-rendu

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



La gestion des clés

Techniques d'information et de communication

La gestion des conflits – analyse des comportements

La gestion des conflits – résolutions

Qualification

Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.

2

QUATRIEME PARTIE : SECOURS A PERSONNES – PSC 1 ou SST

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T. 12 h)

CINQUIEME PARTIE : SECURITE AU TRAVAIL

Risques majeurs

Initiation à l'habilitation électrique H0B0

Evénementiel

Inspection visuelle des sacs et bagages à main et notion de palpation de sécurité

Intervention

Gestion de la télésurveillance et vidéo

Moyens pédagogiques

Intervenant professionnel dans le domaine de la sécurité.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Evaluation de la formation

QCM et Mise en situation pratique

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com Email : info@devhom.com